

des Princes, &c. Janvier 1753. 3^e
Intels de la Nation jusqu'à la postérité la plus rec-
ulée.

Le Roi répondit en ces termes.

JE vous remercie de cette Adresse fidèle & affectuonnée. Le soutien & l'encouragement de la navigation & du commerce de mon peuple sont si essentiellement liés au bonheur & à la prospérité de mes Royaumes, que la Ville de Londres peut compter toujours sur l'attention particulière que j'y apporterai, de même que sur la continuation de ma faveur & de ma protection.

Après quoi tous les Membres du Corps de Ville eurent l'honneur de baiser la main du Roi.

II. Une déclaration faite au Ministère par le Secrétaire d'Ambassade du Roi de Prusse auprès de cette Cour, fait beaucoup de bruit. Elle porte
« Que comme les Sujets commerçans de Sa Maj.
» Prussienne n'ont point encore obtenu de satisfac-
» tion des prises & captures qui, pendant la
» dernière guerre, ont été faites de quelques-uns
» de leurs Vaisseaux & cargaisons, quoique le cas
» de contrebande & de confiscation n'y existât
» point, Elle avoit résolu de retenir l'indemnité
» de leurs prétentions sur le dernier rembourse-
» ment de l'emprunt fait par le feu Empereur
» Charles VI. sur la *Silésie*, en comprenant dans
» cette indemnité les dommages & intérêts qu'ils
» étoient en droit de prétendre pour ces saisies
» illégitimes, & dont Elle avoit fait dresser un
» état par des Commissaires : & qu'à l'égard du
» surplus qui restoit de la somme principale, Sa
» Maj. Prussienne le déposeroit jusqu'à l'entière
» liquidation du capital. »

Cette déclaration a donné lieu à la tenuë d'un Conseil en présence du Roi, & dans lequel on a dressé une réponse, où l'on se réfère aux divers jugemens & sentences rendus sur le même sujet

par